



VICE-PRESIDENCE,  
MINISTRE DU LOGEMENT,  
DE L'AMENAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

ARRETE N° 09267 / VP/DPAM du 26 AOUT 2022

proclamant les résultats de la session d'examen n° 07-2022/CPLPCM conduisant à l'obtention du module 7 "pêche et cultures marines" du certificat de patron lagonaire pêche et culture marines (CPLPCM) tenue à Taravao (Tahiti) le 26 juillet 2022.

**LE VICE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA POLYNESIE FRANÇAISE,  
MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires***

NOR :  
DAM22509584AM

**Ampliations :**

PR-VP-REG 3  
DPAM 1  
Moana Formation 1

**Lexpol :**

SGG  
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du vice-président du gouvernement de la Polynésie française, ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 modifié relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 relatif à la formation et à la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2022 ;
- Vu l'arrêté n° 7394/VP/DPAM du 11 juillet 2022 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation orales conduisant à l'obtention du module 7 « pêches et cultures marines » du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Taravao (Tahiti) le mardi 26 juillet 2022 ;
- Vu le procès-verbal n° 07-2022/CPLPCM du 24 août 2022 de la commission d'examen réunie le mercredi 24 août 2022 pour la délivrance du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) - session d'examen n° 07-2022 tenue au centre d'examen de Taravao (Tahiti) le mardi 26 juillet 2022 ;

**ARRETE**



**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 7 "pêche et cultures marines" du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM) session d'examen n° 07-2022/CPLPCM tenue au centre d'examen de Taravao (Tahiti) le **mardi 26 juillet 2022**

**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 7 « pêche et cultures marines », tel que prévu par l'arrêté n° 521/CM du 5 mai 2015 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 15  
Candidats présents : 15  
Candidat absent : 0  
Candidats admis : 13  
Candidats recalés : 2

CLARK Mihiraa  
FAARUIA Tiarau  
MAITERE Nuihei  
MARAHITI Raimoana  
PIHAATAE Mélinda  
ROCHETTE Gaston  
TAAROA Kahui  
TAMA Faimanaia  
TERAITETIA Taihiva  
TERIITEMAURIREI Marc, Tetia  
TERIITEMAURIREI Vincent, Tiriga  
TIHONI Vaiterupe  
VESELKY Tauheana

**Article 3.** - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

**26 AOUT 2022**

Pour l'Assistance,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



T. FENUAITI



Pour le Vice-Président,  
Ministre du logement,  
de l'aménagement,  
en charge des transports interinsulaires  
et par délégation,  
la Directrice  
des affaires maritimes polynésiennes

Catherine ROCHETEAU

